

Procédure de préinscription : activités des vacances de la Toussaint 2026

Service Jeunesse – Mairie Amilly

Pour le bien de tous, merci de bien lire et de respecter cette procédure de préinscription.

Dans le cas contraire, nous refuserons votre mail de demande.

1) **Vendredi 02 octobre dans la journée** : Télécharger le programme des vacances de la Toussaint 2026 et la procédure sur le site de la ville www.amilly.com rubrique « *Mon quotidien* » → « *jeunesse* » → « *S'inscrire aux activités des vacances* » ou venir le récupérer en format papier au service jeunesse 213 rue de la gare à AMILLY pendant les permanences administratives.

Lien du programme <https://www.amilly.com/mon-quotidien/famille/jeunesse-12-a-20-ans/sinscrire-aux-activites-des-vacances/>

2) **Pour faire votre demande** :

→ Envoyez-nous un mail à : mja@amilly45.fr à partir du dimanche 04 octobre à 20h30 pour les adhérents AMILLOIS et à partir du lundi 05 octobre à 8h00 pour les adhérents NON AMILLOIS

→ Merci de préciser : **NOM + PRENOM + DATE DE NAISSANCE/ÂGE + NUMEROS DES ACTIVITÉS CHOISIES**

→ Attention à ne pas choisir des activités en même temps sinon votre demande ne sera pas retenue.

→ Tout mail envoyé avant cette heure ne sera pas pris en compte (heure atomique de notre ordinateur faisant foi).

→ Pour les frères et sœurs, faire les demandes dans le même mail en distinguant bien les différents enfants.

→ Les demandes sont classées par ordre des arrivées. Les places sont limitées.

3) Le service jeunesse traite votre demande et vous répond quelques jours plus tard en vous confirmant les activités retenues et le montant à régler en cas d'activités payantes.

4) Pour validation définitive des inscriptions : venir au service à partir du mercredi 07 au jeudi 15 octobre avant 18h DERNIER DÉLAI

- rapporter l'autorisation parentale complétée et signée (IMPORTANT ! Les activités en liste d'attente doivent être entourées !)

- payer les activités

=> Paiement : chèque à l'ordre de « Régie Jeunesse Amilly » ou en espèces avec l'appoint.

ATTENTION : A compter du mois de novembre 2026, les paiements par chèque ne seront plus acceptés (directive de la DGFIP)

IMPORTANT !

Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuels dysfonctionnements survenus avec vos opérateurs internet lors de vos envois. Seul le fonctionnement de notre serveur fait foi.

ATTENTION ! N'envoyer qu'une seule demande pour éviter toute confusion.

En cas de rajout d'activités, préciser : « deuxième ou troisième demande » et noter uniquement les nouveaux numéros d'activités demandés. Surtout ne pas renoter les numéros des demandes précédentes cela est source d'erreur.

Si après avoir envoyé votre demande de préinscription aux activités, vous vous désistez à AU MOINS 2 activités, cette demande perdra automatiquement sa place initiale dans l'ordre des arrivées. Celle-ci sera reclassée à une nouvelle place qui sera déterminée en fonction du jour et de l'heure de votre désistement (sauf motif valable avec présentation d'un certificat).

Le fait par exemple de nous indiquer, comme motif, que vous partez en vacances, ne constitue pas un motif valable.

Remboursement d'activités payantes : uniquement sur présentation d'un justificatif (certificat médical ...) à transmettre au service dans un délai d'une semaine maximum à compter de la date de l'activité annulée.

En cas d'absence non prévenue, il sera demandé aux familles concernées le remboursement du coût réel de l'activité (billet d'entrée ...) qui aura été payée à l'avance par la ville d'Amilly.

L'équipe pédagogique